

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-131 du 8 juin 2009 portant nomination d'experts
auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique**

NOR : SASM0930616S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à
R. 5121-60, D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2007-02 du 26 janvier 2007 modifiée portant nomination d'experts auprès de
la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 susvisé, à titre
complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision du 26 janvier 2007 susvisée :
Mme Chedru-Legros (Valérie) ;
Mme Despiau (Marie-Claire).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 8 juin 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT